

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 23 septembre 2025]**

Date de la convocation

17 septembre 2025

Date de mise en ligne

25 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

**Présents :** Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Anne DUBIER, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, Martine VIOLETTE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Marie MONTELS, Dominique BOYER, *Conseillers*.

**Absents et représentés :** Dany PORTES, Martine BOISSIERE, Corinne DARMANI, Arnaud ELGOYHEN, Antony MOUSSU

**Absents :** Elisa GILLET, Thierry BODDI

**N° 095/ 2025**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

### OBJET DE DELIBERATION : Créations d'emplois permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents municipaux en application des règles statutaires en vigueur,

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires aux emplois pourvus,

#### Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création des emplois permanents définis dans les tableaux ci-après.

#### Le Maire propose à l'assemblée :

#### 1-Tableau récapitulatif de création d'emploi permanent

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	Patrimoine	Agent d'accueil et de médiation VAH	Adjoint du patrimoine	TC

#### 2-Tableau récapitulatif des modifications d'emplois permanents suite à promotion interne au 1er janvier 2026

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine (fermeture de poste)	Grade d'avancement (ouverture de poste)	Temps de travail
1	Communication	Assistant communication	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC
1	Voirie	Conducteur d'engins	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent de maîtrise	TC
1	Bâtiment	Electricien	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de maîtrise	TC

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L.332-8 2° du CGFP. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée de 1 an compte tenu de la nature des fonctions.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

**Madame le Maire propose au conseil municipal :**

- d'adopter la proposition de Madame le Maire,
- de modifier comme défini précédemment le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- madame le Maire est chargée de recruter les agents affectés à ces postes.

**VOTES POUR : 31**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** la proposition de Madame le Maire,

**MODIFIE** comme défini précédemment le tableau des emplois,

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants,

**DONNE POUVOIR** au Maire ou au Maire-adjoint de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

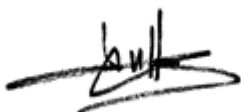
**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

**Fait à Gaillac le 24 septembre 2025**